

# INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE

Faire la demande de certificat d'inscription en Mairie.  
Pour cela, vous devez vous munir des pièces suivantes :

- ✿ Le livret de famille
- ✿ Le Carnet de Santé de l'enfant
- ✿ En cas de divorce ou de séparation, tous documents apportant la preuve de l'autorité parentale

Vous pourrez ensuite vous rendre à l'école :

**Le lundi 27, mardi 28, jeudi 30 ou vendredi 31 mai 2024.**  
**(de 16h30 à 17h15).**

**Le Maire,**  
**A. LOGNON**